



Chute dans un escalier dont la rampe n etait pas fix  e

Par **le fur madame**, le **28/09/2010**   **12:29**

Bonjour,

j ai fait une chute dans l escalier de l immeuble ou j habitais precedemment
j avais deja subi trois operations de neurochirurgie dont une lourde (colonne cervicale)
cette chute a eu lieu   la mi janvier
une operation lourde etait encore programm e au mois de mars suivant
mais depuis cette chute j ai perdu toute mon assurance
j ai oubli  des tas des choses
j ai perdu tous mes papiers je ne vais pas bien
je ne sors pratiquement plus de chez moi et ne le fais que pour les choses necessaires
j ai du mal   marcher j ai peur de tout et j ai beaucoup chang e
une itt de 10 jours m avait  t  donn e   l hopital
puis 10 jours encore par mon medecin traitant j avais des temoins qui ont recuper e le
morceau de rampe en question
l avocat adverse a ni  tous les faits
ce qui me demoralise plus encore
une expertise de l immeuble fut demand e par le juge en refer e ainsi qu une expertise
medicale j ai un tres bon avocat mais lorque je vois tout cela je baisse les bras pouvez vous
m aider s il vous plait ? j ai une assistance juridique
mais lorsque je vois toute cette adversit e et les complications qui arrivent je me pose bien des
questions
ai bien fait de demander un recours ? quelles sont les responsabilit es ? quelle est le role des
assurances ? quel est le role des agences et syndic de l immeuble ? j ai fourni des
attestations prouvant que cette rampe n avait jamais  t  fix e nous en avons fait la demande
de reparations mais par oral
que va t il se passer et pourquoi tout le monde se renvoie la balle ainsi ? ma proprietaire que j

appreciais beaucoup fut sollicitée de toutes parts pour parler de moi ou écrire à mon sujet
mais elle n'a répondu à rien
cordialement et merci de me renseigner

Par **mimi493**, le **28/09/2010** à **22:15**

Vous avez bien fait. Vous avez un avocat, il fait ce qu'il faut, apparemment.
Ce type de procédure est longue, ne vous mettez pas martel en tête et remettez-vous.
N'hésitez pas à aller voir un psy, ça vous aidera

Par **le fur madame**, le **29/09/2010** à **08:40**

merci à vous
cela ne résout pas mon problème
cordialement

Par **chaber**, le **02/10/2010** à **14:14**

Bonjour,

Votre avocat a bien agi en demandant en référé une expertise de l'immeuble. Depuis l'époque, il doit avoir en sa possession le rapport des experts. S'il y a défaut d'entretien avéré, le propriétaire vous doit réparation selon art 1386 du code civil.

Votre avocat peut très bien demander une provision, si votre consolidation n'est pas acquise.

Avez-vous reçu les conclusions de l'expert médical missionné par le tribunal?
Pour contester les conclusions il faut pour une nouvelle expertise avoir de solides arguments médicaux.

Par **le fur madame**, le **02/10/2010** à **16:15**

bonjour
et merci pour votre réponse
mais l'expertise aussi bien de l'immeuble que l'expertise médicale n'a pas encore eu lieu
je vois mon avocat très prochainement
mais je ne désire pas que ma propriétaire soit spécialement attaquée
mon avocat m'a dit que c'était la copropriété toute entière et le syndic qui devront répondre des faits
que les assurances se retourneraient les unes contre les autres
ces procédures sont longues et pénibles
ce que je vois surtout c'est combien j'ai changé depuis le mois de janvier

j ai perdu le gout à la vie je suis tres fatiguée
merci à vous
je vous tiendrai informé
nous sommes dans un monde difficile
mais je dois recuperer
cordialement bon wkend

Par **chaber**, le **04/10/2010** à **09:56**

Votre avocat a entièrement raison sur les responsabilités de la co-propriété et de son syndic.
Si vous êtes maintenant en dépression suite à cet accident, il conviendra de fournir les certificats médicaux

Par **le fur madame**, le **04/10/2010** à **10:30**

bonjour à vous et merci pour votre reponse
mais voyez vous je ne crois pas que faire valoir une depression nerveuse soit si bon que cela
pour avoir travaillé pendant cinq ans pour un tres grand laboratoire je sais que la depression
nerveuse est un grand sac ou l on a tendance à tout fourrer lorsqu on ne sait ou mettre les
choses!
et que l on pourrait s en servir contre moi en disant " oui c est votre depression nerveuse qui
est le gros probleme "
je connais bien l etat d esprit des gens et bien souvent cela se retourne contre les patients
vous le savez
de surcroit les experts ont acces à tout je pense tres sincerement qu ils travaillent bien
souvent contre les gens au profit des assurances
mais j apprecie beaucoup votre courrier et d apres ce que je vois vous connaissez beaucoup
de choses
vous avez un tres bon français vous ne faites pas de fautes
c est tres rare de nos jours merci pour votre gentillesse et vos reponses je vous tiendrai
informé au fur et à mesure des choses nous sommes dans un monde tres difficile et ecrire à
une personne comme vous fait du bien cordialement à vous chaber et à tres bientot sur le net
bonne journée à vous

Par **le fur madame**, le **04/10/2010** à **10:34**

vosre citation à la fin de votre courrier me plait beaucoup
mais j en ai quelques autres à vous presenter
un jour prochain car je croule sous le nombre de rv et o que de problèmes
etre une femme seule contre les adversités de cette vie est bien difficile
au plaisir d un autre message
et bonne vie à vous